

PRENDRE L'INITIATIVE :

8 QUESTIONS SUR L'AVENIR DE LA SORBONNE NOUVELLE

17/02/2012

PRÉAMBULE

Dans sa convention constitutive, votée par les Conseils d'Administration des huit établissements fondateurs, le PRES Sorbonne Paris Cité se donnait plusieurs objectifs. Il s'agissait notamment de :

Quelles seront les occasions pour débattre du projet ?

Des interrogations nombreuses et légitimes demeurent. Certaines se sont déjà exprimées dans les conseils de gestion de nos différentes composantes, ou dans les réunions de directeurs de départements. D'autres se feront jour dans la réunion des 3 Conseils du 6 mars 2012, et dans les assemblées qui seront organisées aussi bien en interne que dans l'ensemble des établissements. Une première réunion d'information générale sur le projet IdEx se tiendra le 20 mars 2012 au Centre universitaire Censier.

- Concrétiser le rapprochement Universités / Grands Etablissements et Grandes Ecoles au sein de projets transversaux et structurants ;
- Mettre en œuvre un projet intellectuel commun ;
- Mettre en évidence une identité territoriale ;
- Intégrer la dimension « vie étudiante » dans toutes ses composantes ;
- Constituer un centre de rayonnement intellectuel et culturel à Paris et en Ile-de-France ;
- Accroître la visibilité internationale du PRES et des établissements membres.

Tous ces objectifs ont été non seulement confortés, mais également

amplifiés dans le projet de création d'une « Université Sorbonne Paris Cité » qui a reçu le label « Initiative d'Excellence » le 3 février 2012.

Les huit institutions fondatrices ont décidé de dépasser leurs différences pour construire en commun cette nouvelle université, et plus encore permettre à tous les étudiants, depuis la Licence jusqu'au Doctorat, de réaliser leurs ambitions intellectuelles et de mettre en œuvre leur projet professionnel.

La place des humanités est garantie grâce à l'engagement actif de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 au sein de ce projet ambitieux. Après des années de fragilité, la pérennité de nos études, dans toute leur diversité, est désormais assurée, et l'IdEx nous permet, pour la première fois depuis longtemps, d'inventer l'avenir.

Aujourd'hui, dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche français, les PRES sont devenus l'interlocuteur privilégié du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comme des Régions. L'IdEx assurera la transformation du PRES en université unifiée.

Cette université unifiée sera organisée en quatre divisions, dont deux recoupent totalement ou partiellement notre domaine de formation. Il s'agit de :

- la Division des Humanités : Arts, Lettres et Langues (HALL) ;
- la Division des Sciences Sociales et des Politiques Publiques ;
- la Division des Sciences de la Vie et de la Santé ;
- la Division des Sciences Exactes et de l'Ingénieur.

Les priorités de la recherche et l'organisation des études, notamment en ce qui concerne les écoles doctorales, seront définies au sein de chacune de ces divisions. Celles-ci seront subdivisées en départements disciplinaires, dotés de moyens technologiques et documentaires considérables et novateurs. Les départements regrouperont les unités travaillant dans un même domaine : ils seront localisés dans les établissements actuels et serviront de lieu d'ancrage des enseignants-chercheurs.

De nouveaux départements pourront être créés, en s'appuyant sur les LabEx qui ont été labellisés en vague 1 ou 2. Toutefois, les départements n'ont pas vocation à épouser simplement les contours des LabEx. Ici comme ailleurs, ceux-ci constitueront une force motrice pour imaginer de nouvelles formations (cursus de Master par exemple), et incorporer des secteurs de recherche qui ne figurent pas à l'origine dans leur périmètre, et qui souhaitent les rejoindre.

Enfin, à l'exemple de l'Institut des Politiques de la Terre, des instituts multi-disciplinaires, réunissant des chercheurs et des enseignants localisés à l'origine dans un département ou une division spécifique, seront mis en place, et seront dotés de moyens conséquents pour mener une recherche à l'interface des disciplines.

LA PLACE DES HUMANITÉS DANS L'UNIVERSITÉ UNIFIÉE

L'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 va-t-elle disparaître ?

Le nom « Sorbonne », auquel nous sommes attachés et qui assure le rayonnement des Humanités en France comme à l'étranger, sera préservé dans la dénomination de la future université unifiée. La Sorbonne Nouvelle est au cœur de la construction de cette nouvelle université : l'ensemble de nos activités de formation et de recherche en Arts, Lettres et Langues constitueront le socle de l'une des quatre grandes divisions : Division Humanités : Arts, Lettres et Langues.

Les huit institutions fondatrices du PRES Sorbonne Paris Cité sont aujourd'hui représentées au sein de son Conseil d'Administration. Afin d'assurer la transformation du PRES

en une université unifiée, l'IdEx met en place une gouvernance spécifique, qui sera notamment chargée d'assurer la gestion et la répartition des crédits, de déterminer et de mettre en œuvre les orientations de politique scientifique et pédagogique, et de servir d'interface avec les partenaires institutionnels, socio-économiques ou internationaux de l'université. Cette structure opérationnelle est cependant transitoire et n'a pas vocation à perdurer. Une fois la transformation achevée, différentes instances démocratiques seront créées, sur le modèle de celles qui existent aujourd'hui dans notre université.

La direction de l'IdEx sera assurée conjointement par :

- un Conseil de Direction qui assure la gouvernance opérationnelle de l'IdEx. Il comprend 16 membres : 5 représentants des huit institutions fondatrices, 4 des organismes de recherche, 1 de l'AP-HP, 3 des entreprises, 1 de la Ville de Paris, et 1 de la région Ile-de-France, ainsi qu'un directeur exécutif qui le préside. La place de la Sorbonne Nouvelle au sein de ce Conseil est assurée, son Président étant l'un des 5 représentants des institutions fondatrices ;
- un Conseil Académique de 20 membres (10 représentants des institutions fondatrices et 10 membres extérieurs), présidé par l'un de ses membres, et consulté sur toutes les questions de recherche et de formation avant décision du Conseil de Direction ;
- un Comité d'audit chargé de la traçabilité et de l'affectation des ressources recueillies par l'IdEx, ainsi que de leur usage pour la construction de la future Université ;
- un Comité consultatif international de 10 membres (5 présidents ou doyens d'universités étrangères et 5 chercheurs de renommée internationale).

LA GOUVERNANCE DE L'IdEx

Quel avenir pour notre démocratie universitaire ?

Conformément aux engagements de respect des principes de collégialité et de subsidiarité, les divisions, les départements et les instituts transversaux seront appelés à jouer un rôle majeur dans la démocratie de la nouvelle université unifiée. Les directeurs de départements seront par exemple élus. S'il est encore trop tôt pour déterminer avec précision les modalités spécifiques que prendront les instances représentatives au sein de ces structures, les conseils élus des huit établissements fondateurs seront régulièrement sollicités pour prendre part au débat, et se prononcer sur les institutions de la future université unifiée. A la Sorbonne Nouvelle, des groupes de travail seront constitués afin de faire émerger les sujets essentiels à la mise en place de la nouvelle université et à la préservation de nos valeurs communes. La Sorbonne Nouvelle s'engage à ce que l'ensemble de ses personnels soient impliqués dans les discussions.

LA RECHERCHE ET LE PeridEx

que des équipes notées A+ par l'AERES. Ce noyau de départ n'a cependant pas vocation à se figer, et sera au contraire évolutif. Y seront progressivement intégrées les équipes scientifiques et pédagogiques des institutions fondatrices qui se hisseront au niveau d'exigence requis.

Pour ce faire, des appels à projets internes à Sorbonne Paris Cité seront lancés, et dotés d'un financement conséquent (de 300.000 à 400.000 € par an pour 4 ans). Sur proposition du Conseil Académique de l'IdEx, le Conseil de Direction, en collaboration avec les divisions et les départements, déterminera un certain nombre de priorités de recherche et de formation, sur la base desquelles seront évalués les projets. Deux critères seront particulièrement pris en compte :

L'IdEx est constitué d'un périmètre initial, le PeridEx, qui regroupe 37% des forces scientifiques des huit établissements partenaires. Ce périmètre a été bâti à l'origine autour des projets portés par le PRES ayant reçu le label LabEx, EquipEx, IHU ou Cohorte, ainsi

un certain nombre de priorités de recherche et de formation, sur la base desquelles seront évalués les projets. Deux critères seront particulièrement pris en compte :

- un critère d'innovation : le projet favorise-t-il la recherche entre des unités appartenant à différents établissements de Sorbonne Paris Cité, voire à différents secteurs scientifiques ?
- un critère de masse critique : le projet rassemble-t-il suffisamment d'enseignants-chercheurs et de chercheurs pour autoriser la création d'un nouveau département, voire d'un institut transversal au sein de Sorbonne Paris Cité ?

Quelles sera la place des unités de recherche qui ne figurent pas dans le périmètre d'excellence ?

L'IdEx a été conçu comme un échafaudage qui permet de construire progressivement la structure d'ensemble, mais qui sera retiré une fois le travail terminé. Tout à la fois noyau initial et force motrice qui conduira à la transformation du PRES en université, l'IdEx n'est pas une fin en soi.

L'un des buts de ce processus est de faire en sorte que le nombre d'unités notées A+ par l'AERES, c'est-à-dire présentant un profil international incontestable, atteigne 50% d'ici à 2016. Fidèle au schéma évolutif de l'IdEx, il repose sur l'idée que la recherche de pointe la plus novatrice se construit par paliers. Les laboratoires de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 trouveront toute leur place dans cette évolution.

Sur le modèle de l'appel à projets pédagogiques émergents lancé par le PRES courant 2011, notre projet IdEx prévoit de mettre en place une politique de formation répondant à trois enjeux fondamentaux pour l'enseignement supérieur : promouvoir l'égalité des chances ; participer activement à l'insertion professionnelle des étudiants ; stimuler l'attractivité internationale. Dans cette perspective, l'université unifiée proposera un cadre dans lequel nous pourrions expérimenter

Faudra-t-il recommencer toutes les maquettes pour accompagner la naissance de la nouvelle université ?

La préparation de l'actuelle vague d'évaluations par l'AERES, sous la conduite des huit établissements fondateurs, est l'occasion d'introduire de la cohérence dans la carte des formations du PRES, et d'inventer de nouveaux parcours ou diplômes impliquant au moins deux établissements. Ce travail contribue d'ores et déjà à la naissance de l'Université Sorbonne Paris Cité, et le rythme des contrats quinquennaux demeurera inchangé.

un ensemble de nouveaux dispositifs pédagogiques dont :

- la mise en place d'une année propédeutique pour les formations qui le souhaitent, et d'un processus d'orientation rénové ;
- la création de doubles ou triples cursus ;
- la diversification des conditions d'entrée dans le cursus de médecine ;
- la création de « collegium » pour les filières techniques et professionnelles ;
- le développement de cursus intégrés (L, M et D) dans des collèges de type oxfordien incorporant un nombre croissant d'étudiants étrangers ;
- l'accroissement de l'offre de logement pour les étudiants en alternance ;
- la mise en convergence des meilleures pratiques de formation au sein des écoles doctorales ;
- la création d'une offre de formation tout au long de la vie professionnelle en entreprise, ancrée dans les résultats les plus récents de la recherche scientifique et technologique.

LES FORMATIONS

LA VIE ÉTUDIANTE DANS L'UNIVERSITÉ UNIFIÉE

Aujourd'hui 34% des étudiants français se voient contraints de

renoncer à des activités culturelles, 32% à des activités sportives et 32% à des activités sociales faute de temps. L'absence de temps pour soi-même a un impact direct sur la santé : faute de moyens mais aussi de temps, 46% des étudiants renoncent ainsi à consulter un médecin.

Dans sa convention constitutive, le PRES soulignait déjà que développer la vie étudiante et répondre aux besoins des étudiants constituent l'une des missions centrales du système universitaire. Bien plus que par le passé, l'Université Sorbonne Paris Cité nous donnera les moyens de répondre à cette mission, en devenant l'interlocuteur privilégié du Ministère, de la Région et de la Ville de Paris, pour le développement d'une véritable politique de la vie étudiante

En outre, à Paris aujourd'hui, les établissements existants sont très dispersés dans la ville et sont dépourvus de cohérence urbanistique. Cette constellation de micro-sites est néfaste à la circulation de la population étudiante et influe de façon négative sur la réussite des étudiants dans leurs études. Il est en conséquence nécessaire d'agir pour organiser différemment les implantations et pour optimiser au mieux le temps d'études et de loisir des étudiants, ainsi que le temps d'enseignement et de recherche des universitaires. Or, il n'est possible d'agir sur ces contraintes locales que par le biais d'une réflexion d'ensemble.

Cette approche globale intégrant une réflexion sur les spécificités locales nous permettra de développer une politique de transformation cohérente de nos implantations, pour en faire des espaces multifonctionnels, pensés à la fois comme des lieux de travail et de vie universitaire. L'université unifiée fera de notre établissement un acteur majeur dans la vie de la Ville de Paris, autorisant de la sorte une meilleure ouverture à la fois sur Paris conçue comme « ville campus » et sur la vie de quartier.

En quoi l'université Sorbonne Paris Cité contribuera-t-elle au bien-être des étudiants ?

S'inspirant du Rapport de la Ville de Paris intitulé Paris « Ville Campus » : spécificités des temps étudiants, l'USPC deviendra un agent majeur de l'amélioration des conditions de vie des étudiants. A cette fin, elle entend :

- faciliter les liaisons entre la communauté scientifique et étudiante de l'université et sa ville ;
- mettre en réseau toutes les composantes du « campus » urbain en plaçant au cœur de la réflexion les attentes et les besoins de l'utilisateur (établissements, bibliothèques, labos, centres sportifs et culturels, résidences étudiantes et de chercheurs, librairies, etc.) ;
- inventer une signalétique spécifique et des services numériques innovants.

L'AVENIR DES PERSONNELS DE LA SORBONNE NOUVELLE AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ UNIFIÉE

Le 16 septembre 2011, une présentation du projet IdEx a

été effectuée en Conseil d'Administration par la Présidente, à l'issue de laquelle le texte suivant a été adopté à l'unanimité moins une abstention : « le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle a pris connaissance des principales orientations du dossier d'Initiative d'Excellence présenté par Sorbonne Paris Cité. Il affirme son soutien au développement de ce projet qui doit mener à la création d'une université unifiée associant au cœur de sa stratégie l'ensemble des composantes de Sorbonne Paris Cité. Les instances démocratiquement élues travailleront à sa construction, dans le respect des principes de collégialité et de subsidiarité auxquels l'Université Sorbonne Nouvelle est attachée ».

Le respect de ces principes va de pair avec le refus des huit établissements de créer une fondation, universitaire ou partenariale, pour assurer la gestion des financements de l'IdEx, ce qui constitue une originalité au regard de la plupart des huit projets qui ont reçu le label. De la sorte, l'université unifiée gardera la pleine maîtrise de son emploi et de sa masse salariale, et l'ensemble des statuts des personnels seront préservés. Pour assurer le développement interne de l'IdEx, en fonction des grandes orientations scientifiques et pédagogiques définies par le Conseil Académique, il est prévu que 20% des postes de chaque établissement soient redéployés au moment des départs en retraite

afin d'assurer la croissance continue des divisions, des départements et des instituts transversaux. Les statuts de la fonction publique seront préservés ; des contrats à durée indéterminée seront proposés à des personnels susceptibles de contribuer significativement, par leur recherche, leur enseignement ou leurs compétences administratives ou techniques, au développement de l'université ; des contrats à durée déterminée seront offerts à des chercheurs étrangers appelés à collaborer à des projets ayant une durée limitée dans le temps. En externe, des chaires de recherche permettant d'accueillir des chercheurs de renom seront créées, tandis qu'en interne des congés de recherche, ou des réductions importantes de la charge d'enseignement, seront proposés aux enseignants-chercheurs de l'université unifiée, sur le modèle des délégations CNRS ou du dispositif IUF. Dans tous les cas, les dispositions propres à la législation française (couverture maladie universelle, procédures d'intégration des contractuels, etc.) seront respectées. La Sorbonne Nouvelle s'engage à poursuivre sa politique d'intégration des contractuels.

L'emploi à la Sorbonne Nouvelle sera-t-il préservé ?

Sorbonne Paris Cité sera une université de droit commun. Des instances de représentation conformes à loi relatives aux EPSCP (établissements public à caractère scientifique, culturel et professionnel) en vigueur au moment de la création de la nouvelle université (2016) seront donc mises en place, notamment un comité technique, qui sera consulté en amont sur la politique de gestion des ressources humaines, ainsi que sur toutes les questions relevant de sa compétence. A un moment où l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 a réaffirmé, à travers le vote du budget 2012, son engagement prioritaire au service de l'emploi de ses personnels, malgré les contraintes financières toujours plus fortes qui pèsent sur son plafond d'emplois et sa masse salariale, ce dispositif apparaît comme le mieux à même de garantir et de pérenniser l'avenir. Par-delà, le projet IdEx vise à développer l'emploi et à fournir de nouvelles perspectives de carrière.

LE CALENDRIER

s'accompagnera de tout un ensemble de mesures concrètes qui rendront de plus en plus palpable la réalité du travail en commun (lancement d'un premier appel à projets interne en août 2012, mise en place d'une structure de publications commune à Sorbonne Paris Cité début 2013, mise en place de la carte des formations courant 2013-2014, etc.).

Au cours des quatre années à venir, la mise en place des structures opérationnelles de l'IdEx, distinctes de celles de la future université, se fera à un rythme régulier, et

Les conseils centraux seront-ils consultés ?

A chacune de ces étapes, les conseils centraux de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 seront consultés, et notamment le Conseil d'Administration, qui aura à se prononcer plusieurs fois par an sur les propositions de changement institutionnels, et sur les modalités de la transformation du PRES en une université unifiée.

LES 8 ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DU PRES SORBONNE PARIS CITÉ :

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3
UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES
UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT
SCIENCES Po
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE
INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS
UNIVERSITÉ PARIS 13